

CHAMPIONNAT REGIONAL INDIVIDUEL KATA / COMBAT Minimes / Cadets / Juniors / Seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours. Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs nés sur le territoire français.

Les participants :

- Les compétiteurs qualifiés au championnat départemental
- Les sportifs ayant bénéficié d'une qualification hors quota (champions de ligue de l'année précédente et dérogation exceptionnelle, Cf. Article 8 – Dérogations aux règles de qualification)

INSCRIPTIONS

Pré-inscriptions par les comités départementaux et validation par les Clubs.

Le comité départemental devra envoyer la liste des hors quotas à la ligue régionale afin que les responsables de la ligue régionale les pré-inscrivent.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimes, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

SURCLASSEMENT

Les catégories d'âge sont déterminées pour la saison sportive. Néanmoins, le surclassement dans la catégorie d'âge supérieur en individuel, combat et kata, est possible.

Il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, et de l'informer de son inscription (informer les parents), afin qu'il (elle) soit surclassé(e) dans la catégorie d'âge supérieur.

Le sur-classement, **en combat**, des minimes féminines des moins de 35 kg et des minimes masculins des moins de 35 kg et des moins de 40 kg n'est pas autorisé.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

QUALIFICATIONS

Les participants du championnat régional sont qualifiés au championnat de France.

- **4 premiers qualifiés.**
- **6 premiers qualifiés** (podium + les deux 5èmes) au-delà de 16 participants.